AIDE À LA CRÉATION

Appel à projets RÉSIDENCES 27-28

Modalités de l'appel à projets Spectacle Vivant # 2027-28
Aide à la création Ville de Nice / Résidence
Au Théâtre Francis-Gag - Pôle Nice Théâtre et Arts Vivants

La Ville de Nice soutient la création artistique et la diffusion du spectacle vivant sur son territoire et favorise les conditions d'une rencontre de proximité entre les artistes et la population. Dans cet objectif, elle lance un appel à projets à destination des compagnies professionnelles de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Jusqu'à trois projets seront retenus pour bénéficier de 4 semaines en résidence de création dans les espaces du Théâtre Francis-Gag. Les résidences sont suivies de représentations publiques.

DISPOSITIF

- Mise à disposition des espaces de travail du Théâtre Francis-Gag (salle Jorgi Tasso ou Ilot Rey-Serruriers) pour 3 semaines maximum
- Mise à disposition du plateau du grand auditorium pour 4 à 5 jours d'installation avant la représentation publique. Un ou plusieurs régisseurs du théâtre assistent l'équipe artistique
- Mise à disposition du matériel technique son et lumière du théâtre (fiche technique à consulter sur le site du TFG). Tout besoin en matériel supplémentaire est à la charge de la compagnie
- Prise en charge de l'impression des supports de communication par la Ville de Nice et des relations presse pour les dates de représentation
- Représentation « générale » proposée à un public scolaire et/ou empêché dans le temps de la résidence
- Représentation tout public achetée à l'issue de la résidence ou plus tard, donnant lieu à un contrat de cession de droits de représentation du spectacle accompagné de 6 heures de médiation
- Frais d'hébergement, de repas et de transports à la charge de la compagnie
- Une convention d'aide à la création du théâtre et des arts vivants est établie entre la Ville de Nice et les compagnies sélectionnées, définissant le cadre général de cette aide à la création et les engagements de chacune des parties.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Compagnies professionnelles ayant leur siège social dans la Métropole Nice Côte d'Azur, s'inscrivant dans les réseaux culturels de diffusion locaux, nationaux et/ou internationaux
- Porteurs d'un projet de création dans le domaine du théâtre et des arts vivants
- Titulaires de la licence de producteur de spectacles.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence artistique du projet sur 35 points
- Viabilité financière du projet sur 45 points (subventions, partenariats, coproductions, préachats…)
- Parcours professionnel de l'équipe consacrée au projet sur 20 points

Le jury, pour faciliter la sélection, se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux candidats.

SÉLECTION DES PROJETS - COMMISSION D'EXAMEN

Les candidatures sont étudiées et sélectionnées par un comité de sélection composé de représentants d'institutions référentes dans le domaine du théâtre et des arts vivants et de programmateurs.
Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats sans que le jury ne soit tenu de justifier ses décisions.

La commission d'experts chargée de la sélection des projets est composée comme suit :

- le Maire de Nice ou son représentant,
- le Directeur général adjoint Culture et Patrimoine ou son représentant,
- le Responsable du Pôle Nice Théâtre & Arts vivants / Théâtre Francis-Gag ou son représentant,
- le Directeur de l'Animation, Vie associative ou son représentant,
- le Directeur du Conservatoire à rayonnement régional de Nice ou son représentant,
- le Président de l'Université Côte d'Azur ou son représentant,
- le Directeur du Théâtre National de Nice ou son représentant,
- le Directeur du Théâtre de la Cité ou son représentant,
- le Directeur du Théâtre de la Tour ou son représentant,
- le Directeur du Centre Culturel la Providence et du Théâtre de la Semeuse ou son représentant,
- le Directeur de l'Espace Magnan ou son représentant,
- le Directeur de l'Entre-Pont ou son représentant,
- d'une personnalité qualifiée renouvelée chaque année, nommée par le Maire de Nice ou son représentant.

ÉCHÉANCIER

- Lancement de l'appel à projets : **Mardi 3 novembre 2026**
- Date limite de réponse des compagnies : **Dimanche 29 novembre 2026** (avant minuit). D'après le formulaire mis en ligne.
- Réponse aux candidats : **Décembre 2026/ janvier 2027**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ACCUEILS 2027-28

Accueil projet n°1 :

Salle de travail : du mardi 02/11/2027 au vendredi 19/11/2027 (sauf week-ends et jours fériés)
Grand auditorium : du lundi 22/11/2027 au vendredi 26/11/2027
Représentations :

- Jeudi 25/11/2027 à 14h00. Sortie de résidence – générale publique
- Vendredi 26/11/2027 à 20h00 (tout public)

Accueil projet n°2 :

Salle de travail : du lundi 03/01/2028 au vendredi 21/01/2028 (sauf week-ends)
Grand auditorium : du lundi 24/01/2028 au vendredi 28/01/2028
Représentations :

- Jeudi 27/01/2028 à 14h00. Sortie de résidence – générale publique
- Vendredi 28/01/2028 à 20h00 (tout public)

Accueil projet n°3 :

Salle de travail : du lundi 06/03/2028 au vendredi 24/03/2028 (sauf week-ends)
Grand auditorium : du lundi 27/03/2028 au vendredi 31/03/2028
Représentations :

- Jeudi 30/03/2028 à 14h00. Sortie de résidence – générale publique
- Vendredi 31/03/2028 à 20h00 (tout public)

Dates de sorties de résidence susceptibles d'être modifiées.
Les représentations avec billetterie pourront avoir lieu plus tard selon l'avancée du projet.